

Carrières universitaires : pour l'équilibre entre le local et le national

Nous, universitaires, étudiantes et étudiants, doctorantes et doctorants, chercheuses et chercheurs, personnels d'accompagnement, citoyennes et citoyens, réaffirmons notre volonté que l'Université et la Recherche demeurent un service public national, réparti de manière équilibrée sur le territoire et offrant au plus grand nombre une formation au meilleur niveau.

Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation installe progressivement un système qui détruit les cadres nationaux des concours, qui instaure le remplacement d'emplois statutaires par des contrats à durée déterminée et des recrutements précaires hors des statuts qui garantissent l'indépendance du travail scientifique. Ces transformations majeures réduisent les protections nationales et développent l'insécurité de l'emploi. Il est à craindre qu'à moyen terme, elles soient particulièrement préjudiciables, non seulement aux universitaires titulaires, mais aussi aux contractuels qui exercent aujourd'hui des tâches fondamentales dans tous les métiers de l'Enseignement et de la Recherche.

Poursuivant cette logique d'atteinte directe et violente à la liberté académique, le ministère a fait savoir début décembre qu'il entendait supprimer dès 2023 la procédure nationale d'avancement de grade pour les universitaires titulaires. Jusqu'à présent, une procédure nationale leur permettait d'être promus sur la base de la reconnaissance par les pairs, siégeant au sein d'une instance représentative, le Conseil National des Universités (CNU). Pour l'avancement de carrière, cette procédure coexiste avec l'examen de la demande dans l'établissement d'affectation du demandeur : un passage au grade supérieur peut ainsi être obtenu par la voie nationale ou par la voie locale. La suppression de la procédure nationale signifie que, dorénavant, les promotions relèveront exclusivement de commissions locales, confrontées directement aux politiques localisées des directions d'établissement, sans vision large des enjeux scientifiques et disciplinaires nationaux. Ainsi, dans un contexte de dotations insuffisantes, l'octroi de toutes les promotions sur des critères de convenances locales ne peut qu'accentuer les tensions au sein des équipes et entre les équipes.

Cette initiative est extrêmement grave. Elle compromet l'intégrité, la diversité et la qualité du travail universitaire. En effet, elle ampute le CNU de ses principales compétences décisionnelles et confère aux chefs d'établissements une capacité exclusive de décision de toute promotion au sein des corps universitaires.

Après la disparition du filtre de la qualification aux fonctions de professeures et professeurs des universités en 2020, la disparition de la procédure nationale d'avancement des carrières distend le contrôle par les pairs de la même discipline au niveau national.

L'équilibre entre le local et le national est gage d'indépendance.

La liberté et l'intégrité académiques ne peuvent être garanties que par une reconnaissance reposant prioritairement sur l'examen des travaux par les pairs au niveau national, dans un cadre limitant le risque de clientélisme, de localisme et de conflit d'intérêts. La suppression de tout cadre national dans la gestion des carrières académiques annonce une dérégulation totale de l'Université. Les crises que nous traversons nous montrent pourtant chaque jour un peu plus que l'avenir de notre société et de notre jeunesse dépend de la capacité de la recherche scientifique et de l'Université à rester ouvertes, à se renouveler, à inventer des solutions pour demain et à jouer ainsi le rôle d'émancipation qui est le leur.